

**Le preneur d'assurance**

DIAG2ACT TITANIUM  
Monsieur Patrick DELABORDE  
22 RUE CHAMP DE BLOND  
63260 Aubiat  
Référence client: JRWAT9

**Les conditions de garantie**

Catégorie

Assurances professionnelles, Métiers du Conseil

**Les activités garanties et le chiffre d'affaires**

- L'assuré déclare exercer la profession et/ou les activités suivantes :

Conseil en Entreprise

- Conseil en stratégie, organisation, développement et management d'entreprises
- Formation (hors formation aux activités privées de sécurité soumises à agrément du CNAPS)

**Juridiction et loi applicables**

- Monde entier hors USA/Canada

**Période de validité**

La présente attestation est valable pour la période du 23 novembre 2023 au 22 novembre 2024.

Les garanties sont acquises selon les Conditions Particulières (établies sur la base du questionnaire préalable d'assurance), des Conditions Générales et des modules n°RC1006, n°MAN0407, n°RCE1006 et n°PJ0116.

Paris, le 23/11/2023  
Les assureurs



Adresse postale : HISCOX DIRECT - TSA 49007  
60477 COMPIEGNE CEDEX - Tél : 0800 60 20 16

Hiscox SA - Siège social : 35F , Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg  
Numéro d'enregistrement au Luxembourg : B217018 - Capital social : 48 730 000 Euros  
R.C.S. Paris 833 546 989 - N° TVA intracommunautaire : FR88833546989

23/11/2023  
HSXIN320040732  
Page 1 de 2

**TABLEAU DES GARANTIES ET DES FRANCHISES**

**Responsabilité Civile Professionnelle**

Etendue des garanties	100 000,00 € par sinistre et par année d'assurance
Dont :	
- Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non	100 000,00 € par sinistre et par année d'assurance

**Responsabilité Civile Exploitation et Employeur**

Etendue des garanties	8 000 000,00 € par sinistre
Dont :	
- Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 500 000,00 € par sinistre
- Dommages immatériels non consécutifs	500 000,00 € par sinistre
- Intoxications alimentaires	800 000,00 € par sinistre
- Maladies professionnelles et / ou fautes inexcusables	1 500 000,00 € par année d'assurance
- Atteintes accidentelles à l'environnement	800 000,00 € par sinistre
- Vols par préposés	30 000,00 € par sinistre

**Protection Juridique**

Etendue des garanties	50 000,00 € par litige
-----------------------	---------------------------